

BULLETIN D'INFORMATIONS

vous pouvez refuser les systèmes communicants

Parmi les systèmes les plus intrusifs sur le marché de la maison connectée, le système Linky n'apporte aucun avantage au consommateur. Mais il permet à ENEDIS de devenir un opérateur du Big Data : *«Nous sommes désormais un opérateur de Big Data qui va bientôt gérer 35 millions de capteurs connectés»* Mr Monloubou PDG ENEDIS au JDN 11/07/2016.

Ce système risque de devenir la première "BOX" connectée dans tous les foyers Français, impossible à couper. L'ajout du module ERL se chargera de communiquer entre les objets connectés et le compteur permettant ainsi l'"Effacement" à distance de tout appareil relié.



Nous subissons quotidiennement une pléthore d'offres souvent inutiles et particulièrement importune aussi bien dans les courriels que dans les messages téléphoniques, sans oublier la télévision. Un nouvel envahisseur puissant se joindra à cette fournée, chacun appréciera. Un outil capable, hors toute intervention humaine chez le client, de capter des informations qui seront accessibles à tous les marchands d'énergie.

Un non sens écologique : transition énergétique, transition écologique ou gaspillage monumental avec un total de plus de 80 millions de compteurs (eau, gaz, électricité) en état de marche mis au rebut.

Continuons à être toujours plus nombreux à refuser les compteurs communicants (Linky, Gazpar et Cie), nous n'aurons pas de prestation mensuelle à payer ni d'autres mesures de rétorsion et nous protégerons nos libertés et notre santé.

Linky est-il obligatoire ?

La réponse du Ministre de l'Ecologie à un certain nombre de courriers est claire: l'obligation vaut pour l'opérateur et non pour l'utilisateur ! *« ...l'article 27 de la loi, en application de la Directive européenne relative à l'efficacité énergétique, prévoit des sanctions pour les gestionnaires de réseaux de distribution s'ils ne respectent pas les dispositions législatives relatives au comptage évolué. Il ne s'agit en aucun cas de sanctions pour le consommateur. »* **NON! Linky n'est pas obligatoire. Continuons à faire acte de bon sens et de résistance citoyenne !**

Toutes les menaces invoquées par ENEDIS et ses sous-traitants (amendes, coupures d'électricité...) et relayées par une partie de la presse sont totalement infondées et ne servent qu'à intimider des personnes désinformées pour un passage en force !

Une Restriction Constitutionnelle prévoit qu'en aucun cas on ne peut imposer à quiconque l'installation et l'utilisation d'un objet ou appareil connecté.

Comment refuser ?

Envoyez votre lettre de refus en RAR à votre Agence ENEDIS avec copie au maire de votre commune. Copie à l'adresse de l'entreprise de pose (sur le courrier ENEDIS reçu). Demandez un modèle de lettre aux associations nationales, ou aux collectifs, ou téléchargez le sur le site référencé ci-dessous.

Vous recevrez une réponse d'ENEDIS disant qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter et qu'ils vont vous contacter prochainement pour la pose. Vous pourrez être appelé, voire «harcelé » au téléphone par le sous-traitant chargé de la pose (Atlantech, Solutions 30 , Energy 30 ..) si votre compteur est à l'intérieur , pour une prise de rendez-vous. **RESTEZ FERME** et répondez: « **J'AI DIT NON AU LINKY !**».

Si votre compteur est situé à l'extérieur, en sus de votre lettre RAR trouvez un moyen de bloquer l'accès au compteur et signalez votre refus en votre absence. Proposez un RDV comme pour un compteur à l'intérieur. Collez votre lettre de refus dessus et laissez un N° de Tel où vous joindre, et alors répondez : « J'AI DIT NON AU LINKY !» certains poseurs passent en force. Echangez et informez vos voisins. Distribuez des tracts en précisant votre volonté de refus.

QUE FAIRE EN CAS DE POSE FORCEE ?

Nous vous invitons à exiger dans un courrier RAR à ENEDIS, avec copie au maire de votre commune et au Syndicat d'électricité (SDEF), le rétablissement de votre ancien compteur et à le médiatiser dans la presse locale.

"nous ne sommes pas habilités à forcer la porte des clients, pour ceux qui in fine, ne voudraient pas nous ouvrir ou qui résistent..."

Mr Philippe Monloubou 2 février 2016. assemblée Nationale

Au plan national :

Plusieurs procédures ont été lancées au tribunal administratif contre des communes soit par les préfets, soit par ENEDIS sans risque particulier.

Des millions de compteurs auraient été installés selon ENEDIS...mais nous ne pouvons avoir aucune statistique fiable concernant **le pourcentage de refus...qui serait important au vu des moyens mis pour contrer l'opposition à ces compteurs !**

Au plan local :

Les pétitions qui circulent récoltent des centaines de signatures !

Des réunions publiques et des collectifs se multiplient dans toute la France. Naissance de collectifs d'Elus.



Plus de 915 communes se sont déjà positionnées contre le Linky, dans l'attente de nouvelles études de l'ANSES .



site internet : generation ondes
<https://noondes91.wixsite.com/noondes91/information>
<https://noondes91.wixsite.com/noondes91/rappelez-vous>